

Association Française des Tierce Parties Marketing

AFTPM

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN

DATE DU 7 FEVRIER 2023

Le mardi 7 février 2023 à 17 heures, les membres de l'association, se sont réunis au 39 rue Marbeuf, 75008 Paris conformément aux statuts, ainsi que par vidéoconférence comme l'autorise la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 concernant la mise en place des règles dérogatoires permettant les réunions à distance.

L'assemblée est présidée par M Frédéric Smith en sa qualité de Président par interim.

Le président rends hommage à Anaïs de Brétizel qui tragiquement nous a quitter le 25 Décembre 2022.

Le président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Compte rendu de l'année 2022
- Election des membres du bureau
- Fixation de la cotisation annuelle 2023
- Questions diverses

Il donne ensuite lecture du compte rendu de l'année 2022 et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil élit à l'unanimité le bureau composé de
Frédéric Smith, Président,

Frédéric Stouls, Trésorier,

Roger Nizard, Vice Président

Guillaume de Charry

DEUXIEME RESOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide de fixer le montant des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice 2023 comme suit :250 Euros ; Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président